

Contrôles sur REACH

Retour d'expérience

Christophe BIADALA
Alain PLACET

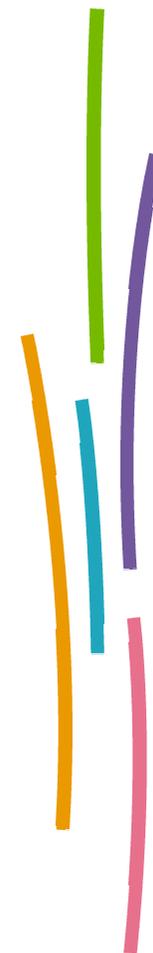
DREAL Picardie
DIRECCTE Picardie



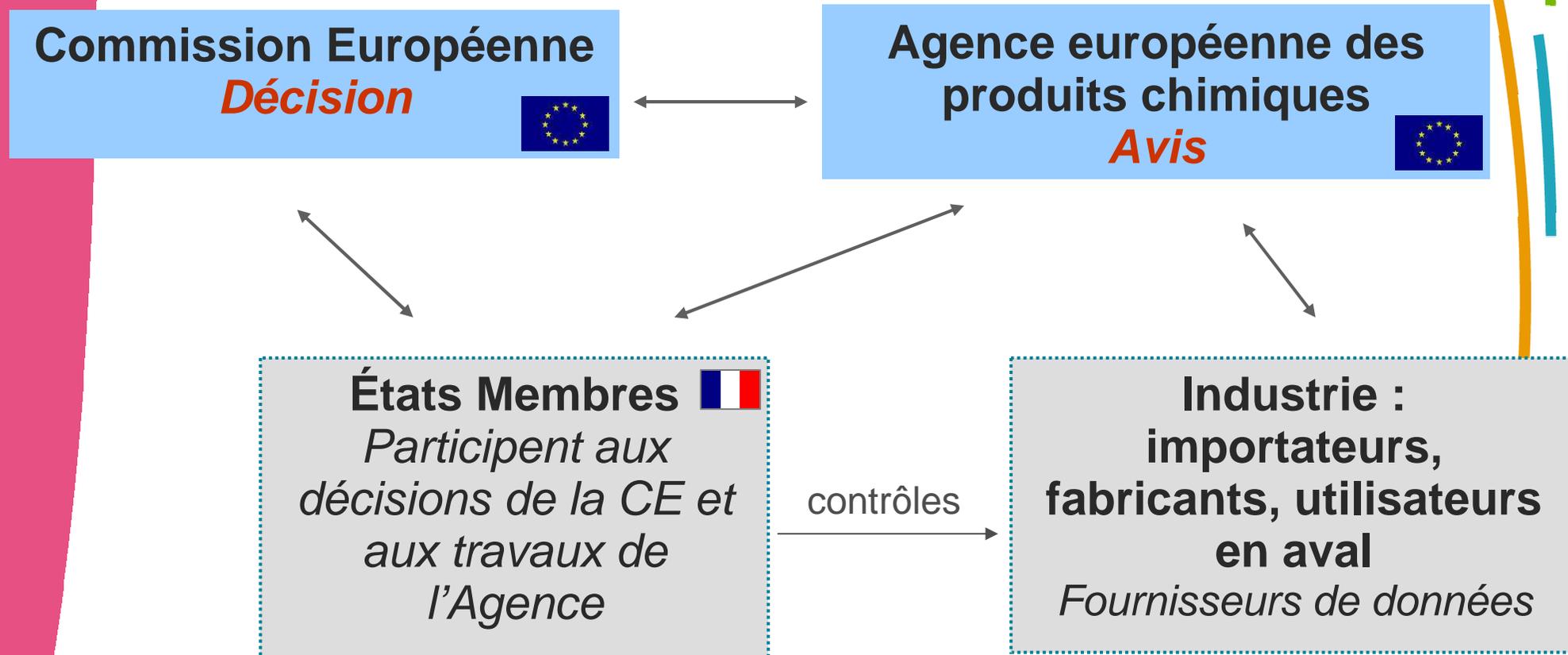
Sommaire de la présentation

- L'organisation des contrôles produits chimiques en France
- Les actions du Ministère en charge de l'Environnement
 - ✓ Les objectifs
 - ✓ Le déroulement d'une inspection REACH
 - ✓ Comment se préparer une inspection REACH ?
 - ✓ Retour d'expérience
- Les actions du Ministère en charge du Travail
- Les sanctions

I – L 'organisation des contrôles Produits chimiques en France



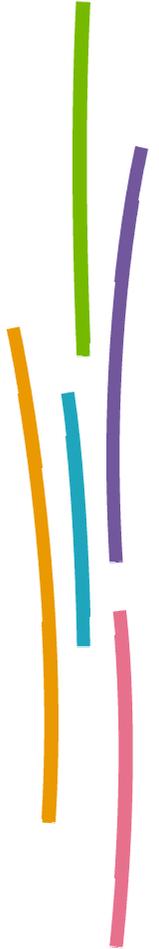
L'organisation européenne



Les corps de contrôles

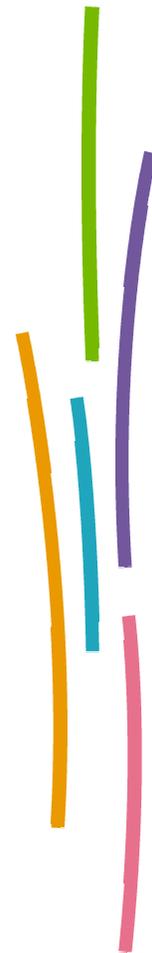
Chacun dans leur domaine de compétence, principalement :

- Inspecteurs et contrôleurs du travail
- Inspecteurs des Installations Classées (IIC)
- Agents de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
- Agents des douanes
- Inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS)

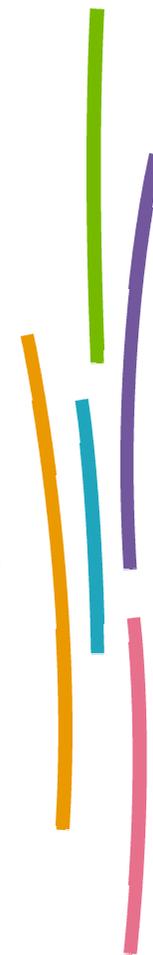


Une circulaire annuelle d'objectifs

- Circulaire interministérielle du 14 mars 2012
 - ✓ Bilan des contrôles 2011
 - ✓ Objectifs de contrôles 2012



II – Les actions du Ministère en charge de l'Environnement

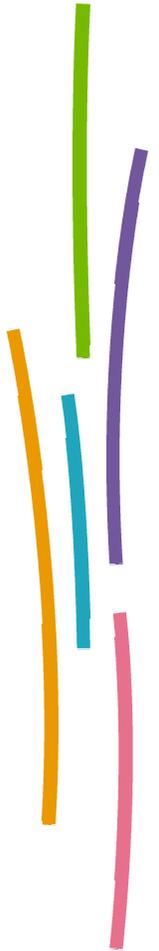


Une montée en puissance progressive sur REACH à partir de 2009

- La circulaire interministérielle est déclinée dans les actions nationales
- Contrôles REACH inclus à la circulaire d'actions nationales à partir de 2009
 - ✓ 2009 : objectif de 350 inspections
 - ✓ 2010 : objectif de 250 inspections approfondies,
 - ✓ 2011-2012 : objectif de 400 inspections, réparties par région
- Evolution des contrôles selon l'entrée en vigueur progressive du règlement (pré-enregistrement ; enregistrement ; FDS)

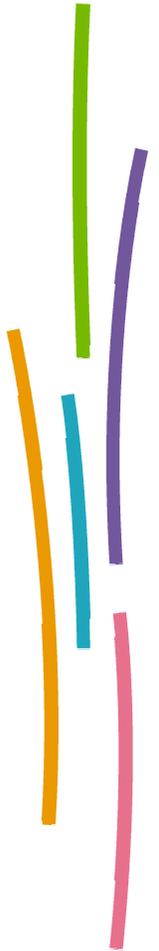
Les cibles

- Priorités fixées par le ministère selon les actions :
 - ✓ 250 contrôles chez des fabricants / importateurs
 - ✓ 150 contrôles chez des utilisateurs aval
- Cibles : installations classées et hors installations classées
 - ✓ Sièges sociaux « déclarant »
 - ✓ distributeurs
- inspections « réactives » enclenchées :
 - ✓ dans le cadre des « remontées d 'information »
 - ✓ à la suite de décisions de l 'ECHA

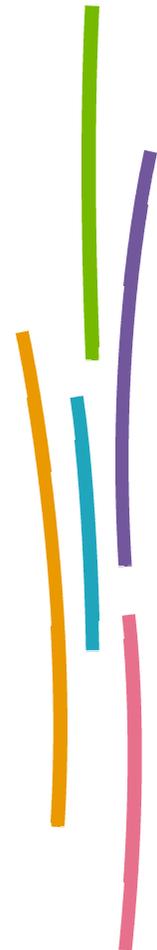


Déclinaison régionale du programme d'inspections REACH

- 2 types d'inspections REACH :
 - ✓ Contrôles avec prélèvement
 - ✓ Inspections terrain

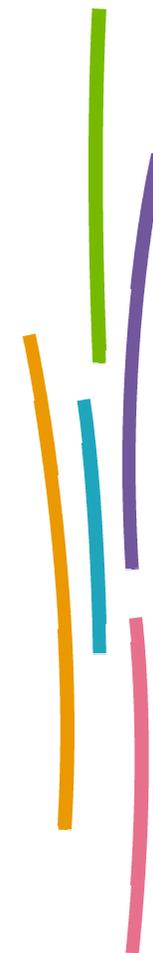


Le déroulement d'une inspection REACH



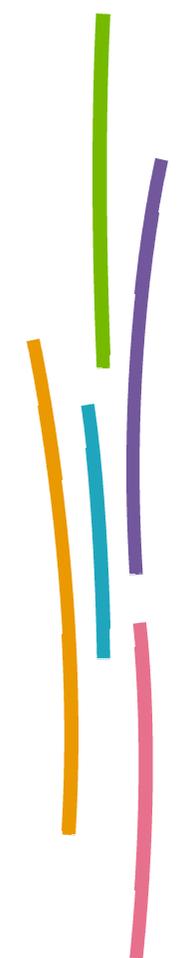
Les étapes d'une inspection

- Contrôles avec prélèvement
 - ✓ Inopinés
 - ✓ Analyse de la substance par un laboratoire
- Inspections terrain
 - ✓ La lettre d'annonce, les préparatifs
 - ✓ Le déroulement du jour J
 - ✓ La conclusion et les suites



La lettre d'annonce, les préparatifs

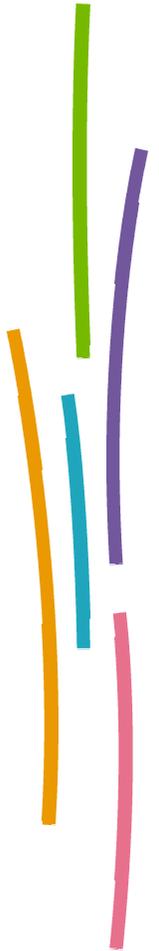
- Lettre d'annonce envoyée environ un mois à l'avance
- Des documents à envoyer 15 jours avant l'inspection
 - ✓ Etat des stocks matière premières et produits finis
 - ✓ Un listing détaillé des fournisseurs (nom du fournisseur, produits et quantités achetées, nationalité)
- Des documents à posséder le jour de l'inspection
 - ✓ FDS
 - ✓ Preuve des pré-enregistrements / enregistrements à l'ECHA ou exemption
 - ✓ Documents comptables
 - ✓ Procédure REACH
 - ✓ Échanges avec les fournisseurs
 - ✓



Le déroulement du jour J

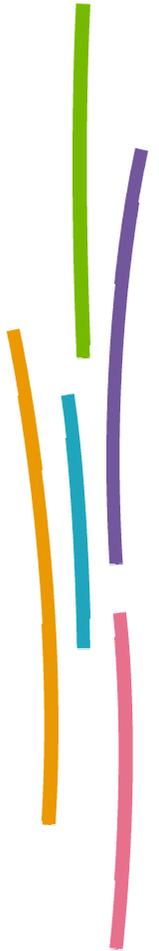
- 4 étapes
 - ✓ Présentation de l'établissement / business
 - ✓ Présentation de l'organisation sur REACH
 - ✓ Examen des substances
 - ✓ visite terrain

→ Confidentialité des données



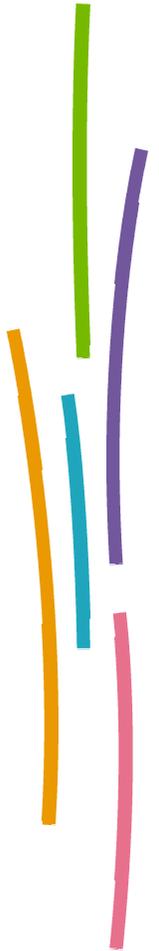
Le déroulement du jour J

- Présentation de l'établissement / business
 - ✓ marchés
 - ✓ produits fabriqués
- Présentation de l'organisation sur REACH
 - ✓ Entités légales
 - ✓ Démarches effectués auprès de l'ECHA
 - ✓ Rôle de la société mère



Le déroulement du jour J

- Examen des substances
 - ✓ Contrôles par sondage
 - ✓ On s'intéresse aux formulations effectuées par l'établissement
 - ✓ Points clés :
 - Pré-enregistrement/Enregistrement ou Exemption
 - Statut de la substance par rapport à
 - L'annexe XIV
 - L'annexe XVII
 - La liste candidate
 - La classification harmonisée européenne
 - Transmission de l'information (fournisseurs et clients)
 - Conformité de la FDS (notamment Etiquetage CLP)
 - Scénario d'exposition et respect des conditions d'utilisation

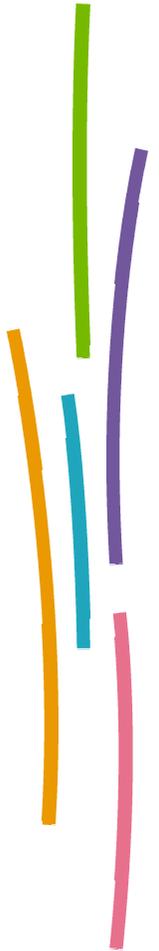


Le déroulement du jour J

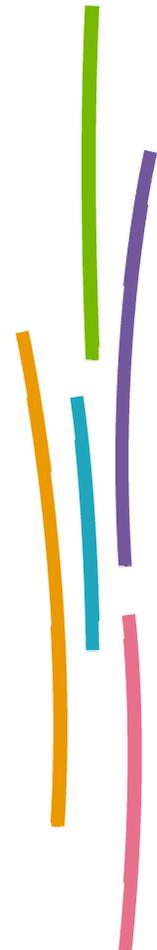
- Visite terrain
 - ✓ vérifier la mise en œuvre sur le site des mesures de gestion des risques prévues dans la FDS des produits examinés dans le cadre du contrôle par sondage
 - ✓ vérifier la mise à disposition des informations auprès du personnel manipulant les produits chimiques
 - ✓ plus généralement, contrôler le respect des dispositions prévues dans l'organisation de l'exploitant par rapport à la gestion des produits chimiques, dans le cadre de la maîtrise des risques et la protection de l'environnement

Conclusion de l'inspection

- Synthèse entre inspecteurs
- Restitution à l'exploitant des constatations
 - ✓ constats
 - ✓ définir les points nécessitant des compléments d'information
 - ✓ cadrer les suites de l'inspection



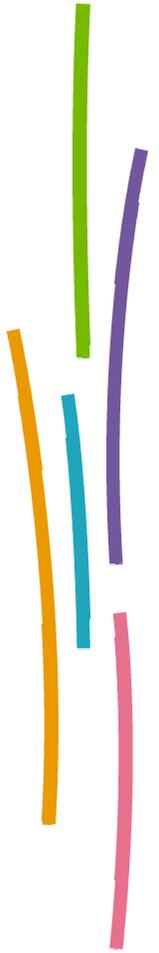
Comment se préparer une inspection REACH ?



Comment se préparer une inspection REACH ?

- Beaucoup d'informations exigées sur différents domaines
 - ✓ Présence d'une équipe pluridisciplinaire, avec le soutien des services supports
 - Technique
 - Administratif
 - Juridique
 - ✓ Connaissance des process
 - ✓ Connaissance des produits
 - ✓ Gestion documentaire
 - ✓ Relation avec les clients et avec les fournisseurs (service commerciaux)
 - ✓ Compétences en ERP/PGI (requête comptable)

Retour d'expérience

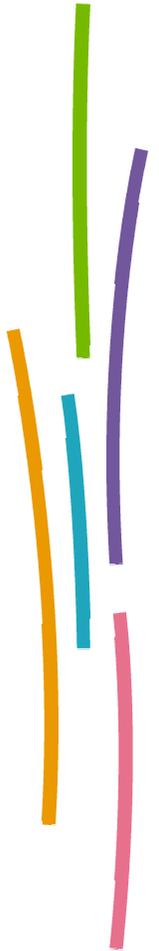


Des motifs de satisfaction

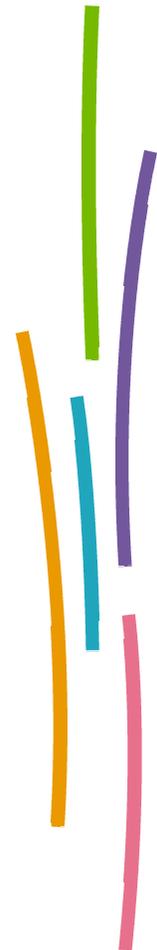
- Une montée en puissance progressive des compétences en entreprise sur le sujet
- Les démarches d'enregistrement ou de pré-enregistrement globalement bien menées

Les difficultés rencontrées

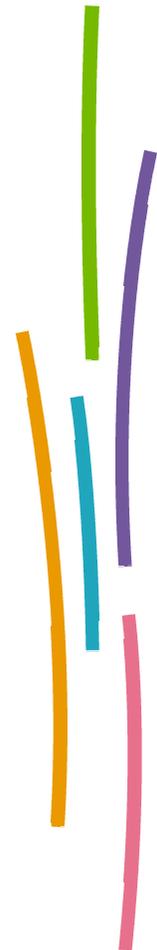
- Les préconisations mentionnés dans les FDS des produits finis ne sont forcément appliqués dans l'établissement de production
- Les mentions sur les restrictions d'utilisations (Annexe XVII) ne sont pas suffisamment claires et explicites
- Les scénarios d'expositions
 - ✓ souvent absents ou non traduit en français
 - ✓ trop peu souvent utilisés comme des outils pour les conditions d'utilisations



IV - Les actions du Ministère en charge du Travail



IV - Les sanctions



Les sanctions administratives

- Pour tout manquement à REACH et à CLP, possibilité pour les agents habilités de proposer une mise en demeure (art. L.521-17 du CE)
 - ✓ Rapport au préfet avec projet d'arrêté de mise en demeure
 - ✓ Contradictoire préalable à la mise en demeure

Les sanction administratives

- En cas de non respect de la mise en demeure
 - ✓ Amende => 15 000 Euros & Astreinte journalière => 1 500 Euros .
(alinéa 1° Art. L.521-18)
 - ✓ interdiction d'importation, de fabriquer . (alinéa 2° Art. L.521-18 °)
 - ✓ réexportation en dehors de l'UE . (alinéa 3° Art. L.521-18)
 - ✓ élimination, à la charge du fabricant, dans les conditions prévues au titre IV du présent livre. (alinéa 4° Art. L.521-18)
 - ✓ consignation de somme pour données, tests et études à réaliser ... pour enregistrer une substance ... ou pour demander une autorisation ...ou pour classer une substance ou un mélange. (alinéa 5° Art. L.521-18)

Les sanctions pénales : les délits aux fondamentaux de REACH

Emprisonnement = 2 ans
Amende = 75 000 euros (CE - Art L 521-22)

Le fait d'obstruer l'action des agents habilités dans leur fonction :

- soit en leur refusant l'entrée des locaux,
- soit de toute autre manière.

Les sanctions pénales : les délits aux fondamentaux de REACH

Emprisonnement = 2 ans
Amende = 75 000 euros (CE - Art L 521-21-I)

- Pas d'enregistrement (ou obtenu de manière frauduleuse)
- Non respect des mesures d'autorisation (que ce soit lors de la fabrication ou pendant l'utilisation)
- Non respect d'une mesure de restriction
- Non respect d'une mise en demeure
- Pas de rapport sur la sécurité chimique établi par l'utilisateur aval (si utilisation non couverte par le déclarant)

Les sanctions pénales

Emprisonnement = 3 mois

Amende = 20 000 euros (CE - Art L 521-21-II)

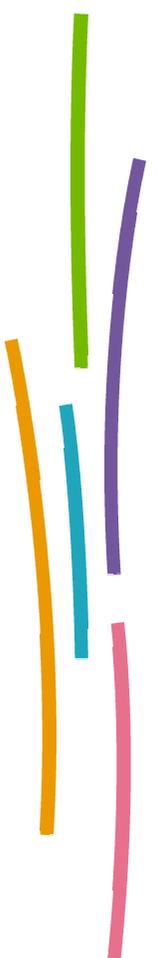
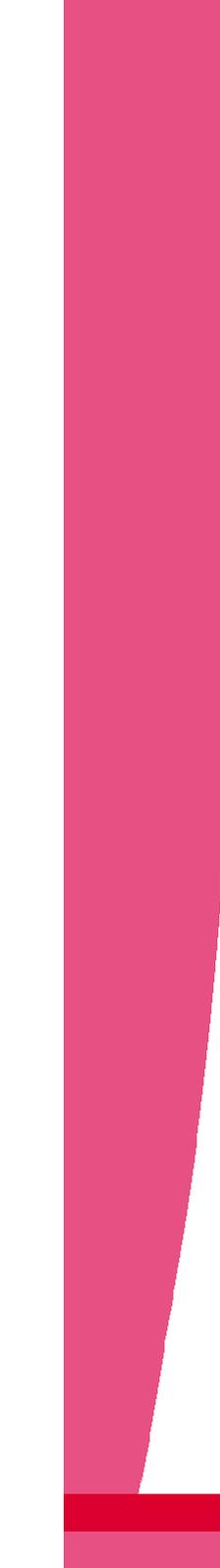
- FDS non conforme au dossier
- FDS non fournie par le fabricant - importateur
- FDS non mise à jour

Amende 1500 € par salarié concerné et par document

- ISS non conforme au dossier
- ISS non fournie par le fabricant - importateur
- ISS non mise à jour

En cas de défaut de pré-enregistrement / enregistrement

- Un défaut d'enregistrement constitue une sanction économique :
 - obligation d'enregistrement immédiat
 - impossibilité de partager les données avec les autres déclarants
 - possible déférencement de l'exploitant par ses clients
 - possible augmentation des primes d'assurance



Merci pour votre attention